



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2024
---	---

Présents : CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GRANGE Guillaume, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : BABOT Billy à PARAN DOUSSET Barbara, THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : PHILIBERT Pascal

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2024 est validé.

Urbanisme :

- PC accordé à M. DIMIER Gérard pour la création d'un auvent, 638 chemin du Rivollier,
- Autorisation de travaux pour le volet accessibilité, accordée à la commune de Fontanès pour la rénovation d'un bâtiment multifonctionnel 1 rue de l'Ecole,
- Dépôt d'un PC par M. HERVET Guillaume pour la construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque, 90 chemin de Saint-Galmier, en cours d'instruction ;
- DP accordée à Mme FAYOLLE Chantal pour un ravalement de façade, 3 rue des Alpes,
- DP accordée à M. RUPIL pour la construction d'une terrasse sur pilotis, 286 rue Fontanésium,
- DP annulée à la demande du pétitionnaire M. GALLAND Raphaël pour l'installation de panneaux photovoltaïque, 3 impasse du Rio,
- DP accordée à M. DECHAUMET Benoît pour l'installation de panneaux photovoltaïque, 17 chemin des Sept-Pins,

- DP déposée par Mme PARAN DOUSSET Barbara pour la réhabilitation et l'aménagement d'un garage, 14 rue des Acacias, en cours d'instruction ;
- DP accordée à M. BARJOT Lionel pour l'installation de panneaux photovoltaïque, 977 chemin de la Blétaille,
- DP accordée à M. GALLAND Raphaël pour la pose de panneaux photovoltaïque, 3 impasse du Rio,
- DP accordée à M. BOUCHUT Olivier pour le changement d'une fenêtre, 630 rue Fontanésium,
- Dépôt d'une DP par M. GAUCHER Jérôme pour la construction d'une pièce habitable, 489 rue Fontanésium, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'un permis de démolir par M. GAUCHER Jérôme pour la démolition d'une partie du bâti, 489 rue Fontanésium, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par la société TOTEM France pour le remplacement d'une antenne chemin des Sept-Pins, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 12 juillet et le 6 septembre 2024 :

- Trois rencontres de plusieurs élus avec l'architecte pour le projet d'amélioration phonique du réfectoire/bar de la Maison du Plâtre. Monsieur le maire fait le compte rendu rapide de ces rencontres. Il présente ensuite les plans du positionnement des panneaux acoustique, ainsi que les choix des motifs, et coloris retenus parmi les différentes propositions. La mise en place devrait être réalisée au cours du dernier trimestre 2024.
- Réunion de chantier les mardis à 8h30 pour les travaux du bâtiment école, périscolaire dojo et local technique
- Le centre de gestion, pour divers aspects RH
- 2 ou 3 réunions de chantier pour le renouvellement des réseaux eaux usées, eaux pluviales ainsi que l'enfouissement des réseaux électrique et télécom chemin de Roche Pacard
- Entente pour la nouvelle piscine, validation du projet, le groupe d'entreprises est choisi et les travaux vont débuter. A ce stade ouverture du nouvel équipement prévu en juillet 2026
- Rencontre de la société pic bois pour qu'elle fasse des propositions concernant le renouvellement des panneaux des marches et des balisages des sentiers.
- Consultation de 3 entreprises pour établir des devis de remplacement de la chaudière du logement de la boulangerie

- SIEL pour l'étude des devis de remplacement de la chaudière du logement lié au commerce
- Nous avons reçu le Maire de Marols Monsieur Dubost pour un échange sur la création de sentiers forestiers sur sa commune.
- SEM schéma directeur DECI (défense incendie)
- Destruction d'archives communales après validation par les archives départementales
- 2 réunions d'adjoints et CMD
- SEM pour le financement des voiries de la commune en lien avec le projet du château
- 5 rencontres pour le recrutement d'agents d'entretien des espaces publics
- De nombreux rendez-vous pour les contrôles du bâtiment « Mairie, école » afin de préparer la visite de la commission de contrôle du 29 août. (qui a validé la nouvelle affectation et l'utilisation des différents locaux du bâtiment mairie/école liés aux travaux).
- Stéphane Grataloup et l'entreprise « carré vert » pour l'entretien d'une partie des espaces publics (Rio, MDP et château) afin de palier à l'absence d'agents techniques
- Commission extra-municipale pour la préparation du repas des aînés
- Réunion de préparation de la marche des crêts qui se déroulera au mois de mai 2025.

Informations diverses :

- Rénovation « école, périscolaire, dojo et local technique »

Travaux de rénovation de l'école, périscolaire, dojo et local technique : le chantier a démarré début juillet par des travaux intérieurs (démontage, démolition, désamiantage), la signalétique a été mise en place avant la rentrée scolaire et le planning est pour le moment tenu. Le stationnement va être fortement contraint par la réduction du nombre de places. Un rappel à la vigilance de chacun afin que les règles de stationnement devant la boulangerie soient respectées.

- Ressources humaines

Depuis fin août il n'y a plus d'agents de voirie à la suite d'une mutation et un départ en retraite, des recrutements sont en cours depuis le mois d'avril mais il est difficile de recruter des personnes pour diverses raisons. Cependant, une personne a été recruté récemment et débute le 9 septembre. Les entretiens se poursuivent afin de trouver une deuxième personne. Plusieurs élus pallient momentanément à l'absence d'agents en assurant les tâches du quotidien (nettoyage de toilettes publique, poubelle, etc...). L'entretien des espaces verts est assuré jusqu'à fin octobre par Stéphane Grataloup à raison de 4 heures par semaine. La société carré vert effectuera une intervention dans le parc du château pour une remise à niveau des extérieurs.

Geneviève Notin assure le ménage et effectue des heures d'accompagnement périscolaire en remplacement de Maryline Hernandez en arrêt maladie.

- Services périscolaires et restauration scolaire

Pour cette première semaine de reprise de l'école, les services périscolaires ont connu des effectifs importants avec de nombreux enfants inscrits à la dernière minute. Cela a nécessité une adaptation importante dans l'organisation des services. Pour un bon fonctionnement de ces derniers il est impératif que chacun respecte les délais d'inscription prévus.

ORDRE DU JOUR :

1- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

En attente de l'avis favorable du Comité Social Territorial prévu le 19 septembre 2024,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de l'avancement de grade proposé par le CDG et validé par M. le Maire, il convient de créer l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet à raison de 28/35^{ème} au service technique à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

- Ancien effectif : zéro
- Nouvel effectif : un à compter du 1^{er} octobre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2024-053 : pas d'opposition ni abstention.

2- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

En attente de l'avis favorable du Comité Social Territorial prévu le 19 septembre 2024,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de l'avancement de grade proposé par le CDG et validé par M. le Maire, il convient de créer l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19/35^{ème} au service technique à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : zéro
- Nouvel effectif : un à compte du 1^{er} octobre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2024-054 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 21h45.

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

31 juillet 2024 - transport des élèves et accompagnants à la piscine de Sorbiers pour un montant de 140,91 € HT par trajet

1^{er} août 2024 - module GSM pour l'ascenseur de la mairie pour un montant de 420,00 € HT

1^{er} août 2024 - entretien des cloches de l'Eglise pour un montant de 745,50 € HT

2 août 2024 - entretien hebdomadaire des locaux de la mairie pour un montant de 259,80 € HT

2 septembre 2024 - entretien des abords du château et du parc pour un montant de 1 780,00 € HT

3 septembre 2024 - commande de matériel pour le ménage, la cantine et la mairie pour un montant de 200,49 € HT